



organisé par MOBILIANS Education et Sécurité Routières

Règlement du Concours

Article 1 : Objectif du Concours

Le concours a pour objectif de promouvoir l'excellence pédagogique des formateurs et formatrices des écoles de conduite adhérentes ou non à MOBILIANS et à l'ECF sur la base de 5 critères de sélection.

Article 2 : Critères de Sélection

Les candidats seront évalués sur les cinq critères majeurs suivants :

1. Diversification pédagogique
2. Feedback des élèves
3. Formation continue
4. Implication dans la communauté
5. Créativité dans l'enseignement

Article 3 : Inscription

Chaque candidat doit s'inscrire sur le site Internet dédié au concours et remplir entièrement le formulaire de contact, incluant les informations suivantes :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Adresse
- Établissement d'exercice
- Adresse professionnelle
- Téléphone
- E-mail
- Région

Article 4 : Questionnaire à Remplir

Chaque participant doit compléter un questionnaire comprenant :

- Nombre d'années d'expérience dans l'enseignement de la conduite
- Diplômes et certifications
- Formations suivies au cours des cinq dernières années
- Présentation personnelle (maximum une page)
- Description des actions et des engagements en lien avec les cinq critères de sélection

Article 5 : Documents Complémentaires

Les candidats doivent joindre les documents suivants à leur candidature :

- Curriculum vitae
- Attestation de certificat de formation continue
- Extraits de témoignages d'élèves à l'issue de chaque phase d'inscription

Article 6 : Sélection Régionale

Chaque région sélectionnera son dauphin sur la base des candidatures reçues. Cela sera effectué par le président régional, qui présentera un dossier au jury local composé des élus, des membres de MOBILIANS, des membres de l'ECF ainsi que des partenaires. Ces délibérations seront coordonnées par le bureau régional.

Article 7 : Finalistes et Jury National

Les 13 finalistes régionaux (+ DROM et Corse) seront présentés lors du congrès national 2026. Le jury national, composé des membres désignés, choisira les trois lauréats après une présentation publique devant les congressistes.

Article 8 : Date des inscriptions

Les inscriptions au concours sont ouvertes du 1^{er} septembre 2025 au 15 mars 2026.

Article 9 : Acceptation du Règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.